

| | | |
|-----------------|--------------------------------|-----------------|
| 01/04/21 | Contact : Nicole VILELA | 2021.121 |
|-----------------|--------------------------------|-----------------|

En partenariat avec BTP LOIRE, l'IFRBTP 42 vous propose une nouvelle session à la :

Préparation Habilitation Electrique BS/BE – Formation Recyclage

Suivant la norme UTE NF C18 – 510.



DATE: Mardi 25.05.2021

DUREE: 1 jour - 7 heures

COÛT DE LA FORMATION: 170 € HT par participant

ATTENTION :

En 2021, l'entrée en formation ne sera plus validée qu'à réception préalable du règlement total de la formation ou de l'accord de prise en charge avec subrogation de paiement validée par l'OPCO.

FINANCEMENT :

☛ **Entreprise de 11 salariés et + :**

Pensez à valider l'imputation de cette formation sur votre budget formation continue pour 2021. Il est donc indispensable de prendre contact préalablement avec votre conseiller OPCO (Tél. : 04.78.89.96.10).

☛ **Entreprise de moins de 11 salariés /TNS :**

Merci de prendre contact avec BTP LOIRE (Tél. : 04 77 42 36 84)

❖ pour un stagiaire ayant le statut de salarié : dossier de financement OPCO

Attention : Création du compte entreprise sur **e-gestion** / Nouveaux budgets 2021)

❖ pour un stagiaire non salarié ; dossier FAFCEA (selon les budgets disponibles et critères 2021).

DELAI D'INSCRIPTION :

La limite d'inscription est fixée à 1 semaine avant le début du stage (sous réserve de places disponibles).

Les inscriptions seront prises en compte par ordre d'arrivée et validées à réception du paiement intégral de la formation. Les sessions sont validées sous réserve d'un nombre suffisant de participants (5 stagiaires au minimum) et les places sont limitées.

COVID-19 : le seuil des 10 stagiaires maximum dans un groupe a été abaissé à 9 stagiaires (et ce, jusqu'à nouvel ordre).

ANNULATION OU REPORT :

Toute annulation faite par l'entreprise moins d'une semaine avant le début de la formation entrainera la facturation totale de la session par l'IFRBTP 42 et ce, quel que soit le motif de l'annulation.

L'IFRBTP 42 se réserve le droit d'annuler la session si le seuil minimum d'inscrits n'est pas atteint. La limite d'annulation par l'IFRBTP 42 est fixée à 1 semaine avant le début du stage.

MODALITE D'ACCÈS : A réception du bulletin d'inscription, l'IFRBTP 42 envoie à l'entreprise :

1/ une confirmation d'inscription

2/ et dès que le seuil d'inscrits est atteint, la convocation (avec adresse du stage, date(s), horaires et coordonnées de la personne à contacter en cas de problème) accompagnée notamment du plan d'accès, du devis et du règlement intérieur.

CONDITIONS DE REUSSITE : A minima, la convocation, le plan d'accès, le programme et le règlement intérieur devront impérativement être transmis par l'entreprise à chaque stagiaire.

SYSTEME DE CLASSIFICATION DES HABILITATIONS ELECTRIQUES

RECYCLAGE: Durée de validité : 3 ans

| 1 ^{er} Caractère | 2 ^{ème} Caractère | 3 ^{ème} Caractère | 4 ^{ème} Caractère |
|--|--|--|---|
| Domaine de tension concerné | Type d'opération ; il s'exprime soit par une lettre soit par un chiffre. | Lettre additionnelle qui précise la nature des opérations | |
| B : basse tension H : haute tension | 0 : opération d'ordre non électrique / 1 : exécutant opération d'ordre électrique / 2 : chargé de travaux d'ordre électrique / C : consignation R : intervention BT générale / S : intervention BT élémentaire / E : opérations spécifiques P : photovoltaïque | T : travaux sous tension V : travaux au voisinage N : nettoyage sous tension X : spéciale | Essai Vérification Mesurage Manœuvre |

BULLETIN D'INSCRIPTION / COMMANDE

Préparation Habilitation Electrique BS/BE – FR

Réf session : 2021.121
EPFHabElecBSBE_FR

A retourner, accompagné de votre chèque de règlement à :

IFRBTP 42
17 RUE DE L'APPRENTISSAGE CS80045
42000 SAINT ETIENNE CEDEX 1

Date : _____
Mardi 25.05.2021

Durée : _____
1 jour - 7 heures

Coût de la formation INTER (par stagiaire) : _____
170.00 € HT soit **204.00 € TTC**

Public : _____
Personnel d'exploitation et d'entretien non électricien appelé à : effectuer des opérations simples, des interventions de remplacement et de raccordement sur des installations électriques et/ou à faire des manœuvres d'ordre non électriques

Prérequis : _____
Être âgé de 18 ans minimum / Apporter le dernière titre d'habilitation électrique obtenu

Avertissement :
1/ L'employeur ne pourra délivrer l'autorisation de conduite qu'après s'être assuré de l'aptitude médicale de son salarié
2/ COVID-19: Port du maque obligatoire et Respect des gestes barrières en formation

Effectif : _____
Minimum : 5 stagiaires – Maximum : 9 stagiaires

Formateur : _____

EP. FORMATION : Intervenant en sous-traitance référencé – expertise pédagogique et technique

Lieu : A confirmer _____

ST ETIENNE ou ROANNE (selon le lieu de résidence des entreprises inscrites)

Méthodes & moyens mobilisés
Accueil des stagiaires dans une salle dédiée
Modalités pédagogiques : Alternance de théorie et d'exercices pratiques // **Moyens et outils :** Adaptation aux besoins et attentes des stagiaires et de leur contexte d'évolution - Etudes comparatives de situation - Exposés et discussions - Cas pratiques
Exercices d'évaluation de comportement

Suivi et évaluation :
Suivi des objectifs de la formation et de la compréhension des stagiaires par le formateur
Évaluation réalisée tout au long de la formation

Feuille d'émargement / Fiche individuelle d'évaluation

Nature de la sanction de la formation : _____

Attestation de formation
Proposition pour titre d'habilitation électrique :
Avis du formateur donné sur le niveau requis par le stagiaire permettant au chef d'entreprise de délivrer le titre d'habilitation électrique correspondant

Conditions de réussite : _____

La convocation doit être remise en main propre au stagiaire – Le programme doit être également transmis au stagiaire et lu par celui-ci avant la formation // Le stagiaire s'engage à participer à la totalité du programme / Le dirigeant de l'entreprise s'engage à assurer le suivi et la mise en œuvre des acquis de la formation auprès de son collaborateur à l'issue de la formation

Renseignements sur le ou les stagiaires

1/ **Nom :** _____ **Prénom :** _____
Date de naissance : _____

Statut : _____

Fonction : _____

Personne en situation d'handicap : Oui Non

Afin de garantir un accueil attentif au public en situation d'handicap, veuillez nous préciser la nature du handicap et/ou nous contacter :

2/ **Nom :** _____ **Prénom :** _____
Date de naissance : _____

Statut : _____

Fonction : _____

Personne en situation d'handicap : Oui Non

Afin de garantir un accueil attentif au public en situation d'handicap, veuillez nous préciser la nature du handicap et/ou nous contacter :

3/ **Nom :** _____ **Prénom :** _____
Date de naissance : _____

Statut : _____

Fonction : _____

Personne en situation d'handicap : Oui Non

Afin de garantir un accueil attentif au public en situation d'handicap, veuillez nous préciser la nature du handicap et/ou nous contacter :

Soit un montant de : _____

Renseignements sur l'entreprise

Raison sociale : _____

Adresse : _____

Nom du contact : _____

Tél. : _____ **E-mail :** _____

Siret : _____ **Code NAF :** _____

Effectif de l'entreprise : _____

N° TVA intracommunautaire (si assujetti) : _____

Activité principale : _____

OPCA : Constructys -11 Constructys 11et + FAFCEA Autre

Si autre OPCA, précisez : _____

En application de l'ordonnance n° 2005-731 du 30 juin 2005, le bon de commande et la facture remplacent la convention de formation (code du travail L.6353-2).

Fait le _____/_____/_____ à _____

Pour Entreprise : _____

Nom, prénom du signataire : _____

Qualité du signataire : _____

Je reconnais avoir pris connaissance des Conditions Générales de Vente, du Programme de formation et du Règlement Intérieur - joints à ce présent bulletin d'inscription.

« Lu et approuvé » avec cachet et signature

Conditions générales de vente

Présentation

L'IFRBTP 42 dénommé ci-après « le Prestataire » est un organisme de formation professionnelle dont la déclaration d'activité est enregistrée sous le numéro 82 42 01862 42 auprès du Préfet de région de la Région Rhône Alpes et dont le siège social est établi au 17, rue de l'apprentissage, CS 80045 – 42002 SAINT ETIENNE CEDEX1. L'IFRBTP 42 développe, propose et dispense des formations en présentiel inter et intra entreprise et réalise également des prestations d'étude. L'ensemble des prestations de l'IFRBTP 42 est dénommé ci-après « l'Offre de services ».

Objet

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « CGV ») s'appliquent à toutes les Offres de services relatives à des commandes passées auprès du Prestataire par tout client professionnel ou particulier (ci-après « le Client »).

Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. Le Client se porte fort du respect des présentes CGV par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents.

Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part du Prestataire, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'Offre de services à ses besoins.

Dispositions générales

Le Client s'engage à donner à son personnel toutes facilités pour lui permettre de suivre dans les meilleures conditions les formations organisées à son profit. Le contrôle de présence des stagiaire(s) est assuré par leur paraphe sur la feuille d'émargement. La liste des présences sera communiquée en fin de stage ou de cycle à l'entreprise.

Le Prestataire décline toute responsabilité quant aux conséquences qui pourraient résulter d'un absentéisme non justifié. Tout stage ou cycle commencé est dû en entier.

Documents contractuels

Pour chaque action de formation, le Client reçoit soit un bulletin d'inscription/bon de commande soit une convention de formation établi(e) en deux exemplaires dont un à retourner au Prestataire. Toute inscription est considérée définitive à réception soit du bulletin d'inscription/bon de commande soit de la convention de formation, dûment signé(e) et revêtu(e) du cachet de l'entreprise.

L'attestation de formation et l'attestation d'assiduité sont adressées après la formation au Client (et/ou à l'OPCA désigné par le Client). Une attestation de présence pour chaque partie peut être fournie sur demande.

Si le Client est une personne ayant entrepris ladite action de formation à titre individuel et à ses frais, un contrat de formation professionnelle à titre individuel sera établi.

Le Client dispose d'un délai de réflexion de dix jours à compter de la signature du contrat pour se rétracter par lettre recommandée avec accusé de réception adressé au Prestataire.

Règlement par un OPCA

En cas de règlement par l'OPCA dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription. En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la différence sera directement facturée au Client.

Si l'accord de prise en charge de l'OPCA ne parvient pas au Prestataire au premier jour de la formation, le Prestataire se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client.

Conditions d'annulation et de report

Annulation des formations à l'initiative du Client

Les dates de formation sont fixées d'un commun accord entre le Prestataire et le Client. En cas de report ou d'annulation par le Client, des indemnités compensatrices sont dues dans les conditions suivantes :

- * report ou annulation communiqué au moins 30 jours ouvrés avant la session : **aucune indemnité**,
- * report ou annulation communiqué moins de 10 jours ouvrés avant la session : **20%** des honoraires relatifs à la session seront facturés au Client,
- * report ou annulation communiqué moins de 7 jours ouvrés avant la session : **100%** des honoraires relatifs à la session seront facturés au Client,
- * annulation ou désistement au premier jour de la session : **100 %** des honoraires relatifs à la session seront facturés au Client.

Remplacement

Le Prestataire offre la possibilité de remplacer un participant empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, jusqu'à 5 jours ouvrés avant le début du premier jour de la formation. Le cas échéant, il appartient au Client de faire le nécessaire auprès de son OPCA pour la prise en charge de la formation. Insuffisance du nombre de participants à une session

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation, le Prestataire se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce, sans indemnités.

Modalités financières

Tous les prix sont indiqués hors taxes et sont à majorer du taux de TVA en vigueur. Toute action de formation doit être réglée dès l'inscription, sans escompte.

Le règlement s'effectuera soit par chèque bancaire à l'ordre du Prestataire soit par virement.

En cas d'inscription tardive à une formation, la facture devra être réglée à réception. Toute somme impayée à la date indiquée sur la facture portera les intérêts équivalents à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur, appliqués à compter de la date d'exigibilité de la facture jusqu'à la date de paiement effectif (loi 2008-776 du 4 août 2008).

Facturation :

- * Formation interentreprise : À l'issue de l'action de formation, une facture acquittée sera adressée au Client (ou à l'OPCA désigné par le Client).
- * Formation intraentreprise : Toute formation intraentreprise fera préalablement l'objet d'une proposition commerciale. Sauf disposition contraire, le coût total de la formation sera versé par le Client avant le démarrage de la formation. À l'issue de l'action de formation, une facture acquittée sera adressée au Client (ou à l'OPCA désigné par le Client).

Contrat de formation professionnelle : A l'expiration du délai de rétractation, un acompte de 30% maximum du montant de la formation sera versé par le Client. Le solde sera facturé conformément à l'échéancier de paiement prévu au contrat. Si, par suite de force majeure dûment reconnue, le Client rompt le contrat, les prestations effectivement dispensées seront facturées à due proportion de leur valeur prévue au contrat.

Prestation d'étude : Toute prestation d'étude fait l'objet d'une proposition commerciale et financière établie par le Prestataire. En cas d'acceptation par le Client, un acompte minimum de 20% du coût total de la prestation sera versé par le Client.

Responsabilité

La responsabilité du Prestataire ne peut en aucun cas être engagée pour toute défaillance technique du matériel, tout mauvais usage des formations et des prestations réalisées dans le cadre de l'Offre de services par le Client et les utilisateurs ou toute cause étrangère au Prestataire. Elle ne saurait non plus être engagée au titre des dommages immatériels ou indirects tels que perte de données, de fichier(s), pertes de revenus, pertes d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner, atteinte à l'image, à une marque et à la réputation.

De convention expresse, l'obligation du Prestataire est une obligation de moyen et quel que soit le type de prestations, la responsabilité du Prestataire est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le Client et plafonnée au montant du prix payé par le Client au titre de la prestation concernée.

Pendant toute la durée du stage, le Client demeure responsable civilement des stagiaires qui y participent.

Propriété intellectuelle

Les supports et documents remis par le Prestataire au cours des prestations réalisées dans le cadre de son Offre de services sont compris dans les frais de participation, sauf accord particulier établi avec le Client lors de la commande. Le Prestataire et/ou ses intervenants sont seuls titulaires des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des Offres de services proposées aux Clients. A cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques utilisés par Le Prestataire et/ou ses intervenants pour assurer les formations demeurent leur propriété exclusive. Ni le Client, ni l'effectif formé n'acquiert le droit à quelque titre que ce soit, et sans que cela soit exhaustif, de reproduire, de communiquer, de traduire ou d'arranger, de modifier, de diffuser, de distribuer et d'exploiter ces éléments, directement ou indirectement, et ce quel que soit le support. Ni le Client, ni l'effectif formé ne saurait utiliser autrement que pour son usage personnel à des fins d'étude, les supports de cours reçus. Il ne doit pas soustraire, dissimuler ou modifier les mentions de droit d'auteur, copyright, de marque déposées ou toutes autres mentions de droit de propriété intellectuelle. Le Client accepte les dispositions ci-dessus et se porte fort de leur respect par l'ensemble de son effectif.

Confidentialité

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelle que nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par le Prestataire au Client.

Communication : Sous réserve du respect des dispositions de l'article « Confidentialité », le Client accepte d'être cité par le Prestataire comme client de ses Offres de services.

Différends

En cas de litige survenant entre le Client et le Prestataire, il sera recherché une solution à l'amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort du tribunal compétent du siège du Prestataire.

Date : Selon Planning 2021

Durée : 1 jour - 7 heures

Coût de la formation INTER (Par stagiaire) : 170.00 € HT soit 204.00 € TTC

Coût de la formation INTRA (Par jour / par entreprise) : Nous consulter

Public : Personnel d'exploitation et d'entretien non électricien appelé à : effectuer des opérations simples, des interventions de remplacement et de raccordement sur des installations électriques et/ou à faire des manœuvres d'ordre non électriques

Prérequis : Être âgé de 18 ans minimum / Apporter le dernière titre d'habilitation électrique obtenu

Avertissement :
1/L'employeur ne pourra délivrer l'autorisation de conduite qu'après s'être assuré de l'aptitude médicale de son salarié
2/ COVID-19 : Port du masque obligatoire et Respect des gestes barrières en formation

Effectif : Minimum : 5 stagiaires - Maximum : 9

Formateur : EP. FORMATION : Intervenant en sous-traitance référencé - expertise pédagogique et technique

Lieu : A confirmer

ST ETIENNE ou ROANNE (selon le lieu de résidence des entreprises inscrites)

Méthodes & moyens mobilisés
Accueil des stagiaires dans une salle dédiée
Modalités pédagogiques : Alternance de théorie et d'exercices pratiques // **Moyens et outils :** Adaptation aux besoins et attentes des stagiaires et de leur contexte d'évolution - Etudes comparatives de situation - Exposés et discussions - Cas pratiques
Exercices d'évaluation de comportement

Suivi et évaluation : Suivi des objectifs de la formation et de la compréhension des stagiaires par le formateur / Évaluation réalisée tout au long de la formation // **Feuille d'émargement / Fiche individuelle d'évaluation**

Nature de la sanction de la formation : **Attestation de formation**
Proposition pour titre d'habilitation électrique : *Avis du formateur donné sur le niveau requis par le stagiaire permettant au chef d'entreprise de délivrer le titre d'habilitation électrique correspondant*

Conditions de réussite : La convocation doit être remise en main propre au stagiaire - Le programme doit être également transmis au stagiaire et lu par celui-ci avant la formation // Le stagiaire s'engage à participer à la totalité du programme / Le dirigeant de l'entreprise s'engage à assurer le suivi et la mise en œuvre des acquis de la formation auprès de son collaborateur à l'issue de la formation

OBJECTIFS DE FORMATION

Permettre à l'employeur de renouveler le titre d'habilitation BS - BE Manœuvre du collaborateur (selon la norme NF C 18-510)

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Grâce aux apports théoriques et pratiques de la formation, le stagiaire sera capable de :

- ✚ Réaliser des réarmements de protection dans les locaux de service électrique (réservés aux électriciens ou au voisinage des pièces nues sous tension),
- ✚ Exécuter des interventions de remplacement et de raccordement sur des installations et des équipements électriques en basse tension.
- ✚ Réaliser des manœuvres sur des installations et des équipements électriques en basse tension. / Exécuter sur ordre des tâches de travaux électriques.

PROGRAMME

RAPPEL DES NOTIONS ELEMENTAIRES D'ELECTRICITE

Mise en évidence des notions importantes telles que la tension et le courant, et ce, à travers des exemples concrets. / Les unités usuelles, Volt, Ampère, Watt et leur point de mesure.

RAPPEL LE COURANT ELECTRIQUE ET LE CORPS HUMAIN

Différentes façons de s'électriser / Dangers du courant électrique - La loi d'Ohm
Effets du courant électrique sur le corps humain / Règles de sécurité à appliquer pour se prémunir du danger
Mesures de prévention à prendre lors de l'exécution de tâches qui incombent normalement à l'intéressé.
Matériel de protection individuel et collectif

RAPPEL EVOLUTION DE LA REGLEMENTATION EN ELECTRICITE

RAPPEL TRAVAUX D'ORDRE NON ELECTRIQUE

Définitions relatives aux ouvrages, opérations, zones et locaux
Appareillage de sectionnement, commande et protection /
Rôle et manipulation – Notions de surcharge et court-circuit

RAPPEL OPERATIONS SUR TOUT OU PARTIE D'UN OUVRAGE ELECTRIQUE

Opérations hors tension (travaux non électriques en BT et HT)
Rôle des intervenants (chargé de consignation, de travaux, d'interventions et exécutants)
Consignes et documents écrits / Mise en sécurité - Les procédures d'intervention BS
Application sur une installation type (maquette pédagogique) - La distribution électrique - Le matériel électrique / EPI

RAPPEL CONDUITE A TENIR EN CAS D'INCIDENT OU D'ACCIDENT D'ORIGINE ELECTRIQUE

Notions de premiers secours - Incendie sur un ouvrage électrique - Enceintes confinées
Incendie dans les installations électriques

Validation de la formation : A l'issue de la formation théorique et pratique, un avis et un titre d'habilitation pré-rédigé sont adressés à l'employeur. Périodicité de recyclage selon la NF C 18-510 : 3 ans

CONDITION PARTICULIERE

Chaque stagiaire devra se présenter obligatoirement en vêtements de travail, chaussures de sécurité, gants, casque avec jugulaire et gilet rétro réfléchissant

CONDITIONS D'EXAMEN POUR L'HABILITATION ELECTRIQUE BS/BE

Le candidat devra obligatoirement réussir les tests théoriques et pratiques pour obtenir un avis et un titre d'habilitation pré-rédigés, qui seront adressés à l'employeur
Validité du titre : 3 ans

*Le déroulé pédagogique sera transmis le 1^{er} jour de la formation.
Il peut être envoyé au préalable sur simple demande.*